

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Date de la convocation

20 janvier 2025

Date de la séance

24 janvier 2025

N°2025_01_04

Aide financière - Actions
d'urgence et de reconstruction à
Mayotte

Séance du 24 janvier 2025

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER représentée par Catherine MALAISÉ, Brigitte GODART représentée par Claude LÉVÊQUE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Jocelyne LARUE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Prouilly souhaite apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention,

- **APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte ;
- **DÉCIDE**, à cet effet, de verser un don d'un montant de 600,00 € à la Protection Civile, FNPC Tour Essor, 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN ;
- **HABILITE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de réception de l'AR: 28/01/2025

051-215104159-2025_01_04-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025

Date de reception de l'AR: 28/01/2025

051-215104159-2025_01_04-DE

A G E D I